



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU DE SEANCE

Séance du lundi 04 avril 2022 à 20 heures 30 minutes
SALLE DES FÊTES

Convocation par mail le 31 mars 2022

M. CAPMAS Serge **Présents** :

M. BISSIERES Sylvain Frédéric, Mme BLOT Claudie, M. BOUSQUET Thierry, M. CAPMAS Serge, Mme GOSSET Angélique, M. GUEDES PIRES Bruno, M. TEYSSEDOU Adrien,

Procuration(s) : M. VIERGE Guy donne pouvoir à M. BOUSQUET Thierry, Mme GAJAC Paule donne pouvoir à M. CAPMAS Serge, M FIAULT Nicolas donne pouvoir à Mme GOSSET Angélique

Absent(s) : Mme SOULIER Laura Marie Leslie

Excusé(s) :

Secrétaire de séance : M. BOUSQUET Thierry

Président de séance : M. TEYSSEDOU Adrien

ORDRE DU JOUR

1/ Délibérations :

Vote du Compte Administratif - Budget Commune
Vote du Compte Administratif - Budget Lotissement
Vote du Compte de Gestion - Budget Commune
Vote du Compte de Gestion - Budget Lotissement
Affectation des résultats - Budget Commune
Affectation des résultats - Budget Lotissement
Choix du taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022
Vote des subventions aux associations
Vote du Budget Prévisionnel - Budget Commune
Vote du Budget Prévisionnel - Budget Lotissement

Vente Commune Lot N°5 Hameaux des Grandes Châtaigneraies
Vente Commune Lot N°2 Hameaux des Grandes Châtaigneraies
Pouvoir du Conseil au Maire pour demander la labellisation « Espace Naturel Sensible »

2/ Informations :

Bulletin municipal 2022
Acceptation dossier LEADER pour demande de subvention projet aménagement du Bourg et des bâtiments communaux
Rappel Commission MAPA le 08/04 à 10H précises
Organisation des élections
Nouvelle organisation de la communication

3/ Echanges :

Jardin Médiéval

4/ Questions diverses.

Secrétaire de Séance : T. Bousquet

Approbation CR réunion précédente :

Compte rendu conseil du 07/03/2022 : approuvé.

Mme C Blot demande que soit précisés certains points :

- Délibération 2022-DE-08 : préciser que M T Bousquet était seul candidat et a été élu à l'unanimité
- Paragraphe « Visite architecte » faire un rappel du montant prévisionnel de l'étude (40000€)
- Paragraphe « coffret fibre » : Préciser que C Blot est contre les plantations d'arbustes pour masquer le coffret (Exigence DREAL et Bâtiments de France).
- Paragraphe « Orientation Budgétaire » : préciser le budget prévu pour l'entretien des toitures : 22000€

1 – Délibérations :

- **2022-DE-12** : Compte de gestion / budget commune

Mme Sandrine Visset, secrétaire de mairie, présente les résultats budgétaires de la commune.

Résultat section d'investissement : 48118.34

Résultat section de fonctionnement : -1953.94

M le Maire sort de la salle et ne participe pas au vote

Vote : Adoptée (Pour : 9 , Contre : 0, Abstention : 0)

-**2022-DE-13** : Compte de gestion / budget Lotissement

Mme Sandrine Visset, secrétaire de mairie, présente les résultats budgétaires du lotissement.

Résultat section d'investissement : 12706.92

Résultat section de fonctionnement : 0

Vote : Adoptée (Pour : 10 , Contre : 0, Abstention : 0)

- **2022-DE-14** : Compte administratif / budget commune

Mme Sandrine Visset, secrétaire de mairie, présente les résultats du compte administratif de la commune

Total cumulé des dépenses fonctionnement et investissement : 442880.45

Total cumulé des recettes fonctionnement et investissement : 520040.27

M le Maire sort de la salle et ne participe pas au vote

Vote : Adoptée (Pour : 9 , Contre : 0, Abstention : 0)

- **2022-DE-15** : Compte administratif / budget Lotissement

Mme Sandrine Visset, secrétaire de mairie, présente les résultats du compte administratif du lotissement

Total cumulé des dépenses fonctionnement et investissement : 27711.13

Total cumulé des recettes fonctionnement et investissement : 4238.30

M le Maire sort de la salle et ne participe pas au vote

Vote : Adoptée (Pour : 9, Contre : 0, Abstention : 0)

- 2022 DE 16 : Affectation des résultats / budget commune

AFFECTATION DES RESULTATS 2021	
Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, Adrien TEYSSEDOU, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 le 04/04/2022.	
Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :
- un déficit de fonctionnement de :	1 953,94
- un excédent reporté de :	129 842,34
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	127 888,40
- un déficit d'investissement de :	25 328,58
- un déficit des restes à réaliser de :	25 400,00
Soit un besoin de financement de :	50 728,58
DÉCIDE	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCÉDENT	127 888,40
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	50 728,58
RÉSULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	77 159,82
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DÉFICIT	25 328,58

Vote : Adoptée (Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 0)

- 2022 DE 17 : Affectation des résultats / budget lotissement

AFFECTATION DES RESULTATS 2021	
Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, Adrien TEYSSEDOU, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 le 04/04/2022.	
Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :
- un déficit de fonctionnement de :	0,00
- un déficit reporté de :	70,55
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	70,55
- un déficit d'investissement de :	23 402,28
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	23 402,28
DÉCIDE	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : DÉFICIT	70,55
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	70,55
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DÉFICIT	23 402,28

Vote : Adoptée (Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 0)

- 2022 DE 18 : Choix du taux d'imposition taxes directes locales 2022

M. le Maire rappelle les taux d'imposition des taxes directes locales 2021 :

Taxe foncière (bâti) : 6.25% pour la part communale et 27.33% pour la part départementale = 34.18%

Taxe foncière (non bâti) : 46.22%

M. le Maire propose de conserver ces taux pour l'année 2022

Le produit fiscal 2022 attendu est de : 119 190 €

Vote : Adoptée (Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 0)

- 2022 DE 19 : Subventions aux associations

M. le Maire propose de maintenir les montants de subvention pour les associations sauf pour le comité des fêtes. En effet, en 2021 une aide exceptionnelle (1000 €) avait été attribuée au nouveau comité des fêtes sans ressource suite à la dissolution de l'ancienne association, et l'aider à se relancer. Cette année la subvention pour le comité des fêtes sera égale aux autres associations actives de Gavaudun (150€). L'association « la vallée de l'art » n'a montré aucun signe d'activité en 2021. M le Maire préconise de s'assurer du fonctionnement de cette association.

Vote : Adoptée (Pour : 10 , Contre : 0, Abstention : 0)

- 2022 DE 20 : Subvention Centre de Découverte de la Nature et du Patrimoine

M. le Maire propose de maintenir le montant de la subvention (150 €) pour cette association. Mme Claudie Blot est membre du bureau de cette association et ne participe pas au vote

Vote : Adoptée (Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 0)

- 2022 DE 21 : Budget prévisionnel Commune

M. le Maire présente le budget de la commune.

Les principales hausses sont les frais de personnel et les postes énergies.

La hausse des frais de personnel est liée à la volonté de la municipalité de sortir les employés de la précarité (nombre d'heures augmenté), changement d'échelon et la hausse conséquente des cotisations sociales.

Le poste combustible (fuel) a été doublé, le poste électricité (+30%) et le poste carburant est également doublé.

Les baisses sont principalement sur les postes produits entretien, petits matériels (/2), frais de contentieux (/ 10) , frais de bus piscine passe de 1800 à 800 € (négocié par Mme angélique Gosset)

Equilibre du Budget

		Fonctionnement		Investissement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
2	Résultats antérieurs (a)	(D002) 0,00	(R002) 77 159,00	(D001) 25 329,00	(R001) 0,00 (R1068) 50 728,00
0	Restes à réaliser (b)	0,00	0,00	25 400,00	0,00
2	Total des crédits de l'exercice antérieur (c = a + b)	0,00	77 159,00	50 729,00	50 728,00
1	<i>Déficit / excédent</i>		77 159,00	1,00	
2	Propositions 2022 (d)	332 765,00	277 469,00	93 811,00	71 949,00
0	<i>Déficit / excédent</i>	55 296,00		21 862,00	
2	Total 2021 + propositions 2022 (e = c + d)	332 765,00	354 628,00	144 540,00	122 677,00
1	<i>Déficit / excédent</i>		21 863,00	21 863,00	
+	Opérations d'ordre de section à section (f)	21 863,00	0,00	0,00	21 863,00
2	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (g)	0,00	0,00	0,00	0,00
0	<i>Déficit / excédent</i>	21 863,00			21 863,00
2	Total du budget (h = e + f + g)	354 628,00	354 628,00	144 540,00	144 540,00
2	<i>Déficit / excédent</i>				

Vote : Adoptée (Pour :10 , Contre : 0 , Abstention : 0)

- 2022 DE 22 : Budget prévisionnel Lotissement

		Fonctionnement		Investissement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
2	Résultats antérieurs (a)	(D002) 71,00	(R002) 0,00	(D001) 23 403,00	(R001) 0,00 (R1068) 0,00
0	Restes à réaliser (b)	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Total des crédits de l'exercice antérieur (c = a + b)	71,00	0,00	23 403,00	0,00
1	<i>Déficit / excédent</i>	<i>71,00</i>		<i>23 403,00</i>	
2	Propositions 2022 (d)	8 191,00	38 269,00	10 027,00	3 423,00
0	<i>Déficit / excédent</i>		<i>30 078,00</i>	<i>6 604,00</i>	
2	Total 2021 + propositions 2022 (e = c + d)	8 262,00	38 269,00	33 430,00	3 423,00
1	<i>Déficit / excédent</i>		<i>30 007,00</i>	<i>30 007,00</i>	
+	Opérations d'ordre de section à section (f)	38 188,00	8 181,00	8 181,00	38 188,00
2	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (g)	1 181,00	1 181,00	0,00	0,00
0	<i>Déficit / excédent</i>	<i>30 007,00</i>			<i>30 007,00</i>
2	Total du budget (h = e + f + g)	47 631,00	47 631,00	41 611,00	41 611,00
2	<i>Déficit / excédent</i>				

Vote : Adoptée (Pour : 10 , Contre : 0 , Abstention : 0)

- 2022 DE 23 : Vente lot N°5 Hameau des Grandes Châtaigneraies

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la vente de la parcelle LOT 5, cadastrée section D numéro 879, située au 92, Hameau des Grandes Châtaigneraies, à Monsieur GERVEAUX Fernand, d'une surface de 1136 mètres carrés, au prix de dix euros et quatre-vingt centimes (10,80 €) TTC le mètre carré, soit un total de douze mille deux cent soixante-huit euros et quatre-vingt centimes (12 268,80 €) TTC.

Vote : Adoptée (Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 0)

- 2022 DE 24 : Vente lot N°2 Hameau des Grandes Châtaigneraies

M. le Maire propose au Conseil Municipal la vente de la parcelle LOT 2 cadastrée section D numéro 876, du Hameau des Grandes Châtaigneraies, d'une surface de 925 m² au prix de 10,80 € TTC / M² soit un total de 9990,00€ TTC à Monsieur CLAVERIA.

M. le Maire informe le conseil de troubles de voisinage, mettant en cause l'intéressé, survenus à plusieurs reprises dans sa commune d'origine.

Suite à cet exposé, le conseil se prononce majoritairement pour la non-vente.

Vote : Adoptée (Pour : 0, Contre : 9, Abstention : 1)

- 2022 DE 25 : Labellisation Espace Naturel Sensible

M le Maire propose de demander pour la vallée de Gavaudun, le label « Espace Naturel Sensible » (ENS) dont il fait la présentation :

« La politique "Espaces Naturels Sensibles" (ENS) est financée par la part départementale de la taxe d'aménagement. **Elle a pour double objectif la préservation de la biodiversité et l'ouverture au public de sites dont la forte valeur patrimoniale naturelle et paysagère est reconnue.** Il appartient à chaque Département de définir ses Espaces Naturels Sensibles en fonction de ses caractéristiques territoriales et des priorités politiques de protection qu'il s'est fixé. »

Ce Label permettrait de poursuivre la politique de préservation de la qualité des paysages de la vallée et de bénéficier de financement départementaux .

M. le Maire demande au conseil de l'autoriser à engager les démarches nécessaires pour créer cet Espace Naturel Sensible et à signer l'ensemble des pièces se rapportant à ce dossier.

Vote : Adoptée (Pour : 10 , Contre : 0 , Abstention : 0)

2 – Informations :

Organisation des élections :

M le Maire demande aux membres du conseil leur disponibilité pour la tenue du bureau de vote. M le Maire, Mme C Blot, Mme P Gajac, Mme A. Gosset, M S Capmas, M S Bissieres, M Guy Vierge et M T Bousquet se partageront la tenue du bureau de vote.

Projet Bâtiment communaux :

M. le Maire indique que le dossier de demande de subvention LE ADER pour aménagement du bourg et des bâtiments (étude) a été validé et pourra donc être instruit.

La commission MAPA est convoquée le 08 avril pour assister à la présentation des offres par les candidats et le 12 avril pour émettre son avis

Organisation de la communication :

M le Maire, convaincu des difficultés de communication liées à la démission de M Nicolas Fiault du poste de Premier Adjoint propose une nouvelle organisation :

- Le bulletin annuel sera remplacé par des bulletins trimestriels
- Mme Angélique Gosset se chargera de ces bulletins et de la communication « Facebook »
- Mme Angélique Gosset étudie la possibilité de passer par une plateforme d'envoi pour fiabiliser les envois de courriers électroniques
- Mme Claudie Blot se chargera du contenu du site internet
- M le Maire précise qu'il validera évidemment tout article avant diffusion.

3 – Echanges :

Jardin médiéval :

Mme C Blot présente un devis de fournitures de traverses pour les massifs du jardin médiéval. Elle propose de réduire le nombre de massifs à 10.

La question de l'entretien de ce jardin est posée par T Bousquet et A Gosset.

M Le Maire demande qu'un dossier descriptif détaillé soit réalisé et transmis à DREAL pour validation.

Logement « Casagrande » :

M Thierry Bousquet signale qu'une intervention est indispensable pour déboucher le regard « eaux usées » et vérifier les conduites d'évacuation qui fuient sous l'évier. Les murs sont moisissus et vont nécessiter une remise en état. Pour mémoire c'est la deuxième intervention pour ce problème.

M. le Maire lève la séance à 23 heures 55